

MAIRIE SAINT-JUST
REÇU LE

Le 29/04/19

- 7 MAI 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

Pôle Topographique et de Gestion Cadastre

5 rue de la Grenouillère B.P. 80418

01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Mél : ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Réception : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, le
vendredi de 8h30 à 12h, ou sur rendez-vous

Affaire suivie par : Pascal BERTEAUX

Téléphone : 04 74 45 77 25

Mél : pascal.bertheaux@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

474, Route de Ceyzériat

01250 **SAINT-JUST**

OBJET : MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les travaux concernant la mise-à-jour du plan cadastral vont être effectués entre le 15 mai et le 20 juin 2019, dans votre commune.

Cette opération, qui consiste à effectuer le lever des constructions nouvelles et des extensions des bâtiments, ne modifie en rien ni la consistance des propriétés, ni la position de leurs limites. Elle permet d'assurer l'actualité du plan.

Afin de faciliter le travail du géomètre du cadastre, il est demandé aux propriétaires fonciers de lui faciliter l'accès, ainsi qu'à son aide, et de lui fournir toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles.

A cet effet, cet agent est accrédité par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2012 à accéder aux propriétés particulières, communales ou domaniales.

Le géomètre du cadastre responsable de ces travaux, Monsieur Pascal BERTEAUX, pourra fournir toutes précisions utiles lors de son intervention sur le terrain.

Je vous serais obligé, de faire publier et afficher dans les formes habituelles les avis ci-joints destinés à informer les propriétaires de l'ouverture de ces travaux, et si vous le jugez utile, faire publier le communiqué joint dans la presse locale.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P.O. L'Inspecteur des Finances Publiques

Jean-Pierre BILLET,



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURG EN BRESSE

POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION CADASTRALE

5 rue de la Grenouillère B.P. 80418

01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel 04 74 45 86 00

Réception :

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 16H ,

LE VENDREDI DE 8H30 À 12H,

OU SUR RENDEZ-VOUS

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

AVIS

AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral (lever des constructions nouvelles et agrandissements) seront effectués durant les mois de mai – juin 2019.

Ils sont instamment invités :

- à fournir au géomètre du cadastre et à son aide, toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles ;
- à vérifier son identité et lui demander sa carte professionnelle (commission d'emploi).

A cet effet, cet agent est accrédité par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2012 à accéder aux propriétés particulières, communales ou domaniales.

Le géomètre responsable de ces travaux au CDIF de BOURG EN BRESSE, Mr Pascal BERTEAUX, pourra leur fournir tout renseignement utile lors de son intervention sur le terrain.

Le Maire,

La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts